

## Première mention des Seigneurs d'Hostun

C'est dans le cartulaire de Saint-Barnard que se trouvent les premières mentions des Seigneurs d'Hostun.

Ce texte a été écrit en 1025, un an après le décès de l'empereur Henri II.

Il est fait mention de Reinier d'Augustodinum (Hostun), de son épouse Ermengarde, de leurs fils Matfred et de leurs petit-fils Reinier.

Le plus ancien Seigneur d'Hostun connu serait né vers l'an 950 !

### *Charte de l'église de Saint Samson (Solutor)*

*Pour la sacro-sainte église de Dieu, à Romans, que saint Barnard fonda sur le fleuve Isère, en l'honneur des douze apôtres, ou des trois martyrs, Séverin, Exupère et Félicien, où nous voyons Dom Léger exercer la haute fonction d'archevêque. Donc moi, Matfred, fils de Reinier d'Augustodinum (comme on dit en langue romaine) – Hostun -, au nom de Dieu, je fais don pour cette même maison de Dieu, de la partie de mes biens qui sont situés dans le pays valentinois, c'est-à-dire, l'église de saint Samson, pour moitié ; c'est-à-dire, autant qu'il m'en est venu entre les mains en ce lieu par droit, et dans l'église et dans toute la paroisse. Mais l'autre moitié appartient à Guillaume. Il possède le territoire pour ce qui concerne la susdite église et ses chanoines. Ainsi donc, de ces biens, une moitié m'appartient que je donne à Dieu et à saint Pierre, comme je l'ai dit ci-dessus, l'autre moitié, Guillaume, fils de Guillaume, l'a semblablement donnée à Dieu et à saint Pierre et à l'église susdite. Si quelqu'un, moi, ou un de mes héritiers, ou homme quelconque, se manifeste pour contester cette aumône que je fais, qu'il n'ait pas pouvoir de revendiquer ce qu'il veut, et qu'il verse à l'église nommée ci-dessus la somme de dix livres d'or ; qu'il soit en outre maudit et excommunié, et interdit de franchir le seuil de la sainte église de Dieu. Par la suite, que cette aumône que je fais demeure ferme et perpétuelle, avec clause pénale jointe. Moi, Reinier, père de Matfred, j'approuve et confirme ce don, parce que mon épouse Ermengarde, qui a laissé un héritage, avait déjà donné un manse dans la même ville à saint Pierre. Plus tard, Reinier, fils de Matfred voulut tout reprendre et commit là des mauvaises actions en grand nombre, parce qu'il était encore tout jeune, mais il a reconnu sa faute et il est venu devant l'autel de saint Pierre à Romans, le jour de la fête de saint Jacques Zébédée, en présence de Dom Léger, archevêque et de ses chanoines, et il a approuvé le don de son père Matfred, de son grand-père Reinier, en disant : « Ainsi, je donne tout ce qui m'appartient par droit, et je demande l'absolution. » Et nous l'avons absous. Ceci a été écrit de la main du prêtre et chanoine Agapitus, à la quatrième fête, à la vingt-cinquième lune, le 3 des calendes d'août, l'année après la mort de l'empereur Henri II, Dieu régnant et attendant le nouveau roi.*